



COFINANCÉ PAR
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage
en Bretagne

SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELORN »

Compte rendu du comité de pilotage

Emetteur :	Stéfanie ISOARD (Syndicat de bassin de l'Elorn)	Date et heure :	12 décembre 2023 à 14h00
Lieu :	Commune de Ploudiry – Salle municipale Saint Pierre		
Opération :	Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »		
Ordre du jour :	Bilan d'animation 2022/2023 et désignation du président du COPIL et de la structure animatrice		
PARTICIPANTS			
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction	
M. BLANDIN Lénaïc	Commune de La Roche Maurice	Maire	
M. BOIS Charles	Commune de La Martyre	Conseiller municipal	
M. CADIOU Bruno	Commune de Saint Sauveur	Maire	
Mme COROLLER Harmonie	Parc Naturel Régional d'Armorique	Chargée de mission Natura 2000	
Mme COTTON Solange	Fédération française de randonnée	Représentante	
M. DONVAL André	Association des agriculteurs du bassin versant de l'Elorn	Représentant	
M. DURAND Jean-Michel	Fédération de chasse du Finistère	Administrateur	
M. HUOT Benoit	Association des Moulins du Finistère (AMF)	Président	
Mme ISOARD Stéfanie	Syndicat de bassin de l'Elorn (SBE)	Chargée de mission Natura 2000	
M. LACHUER Yves	Commune de Plougastel-Daoulas	Conseiller municipal	
M. LE FLOC'H Arnaud	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction	Représentant	
M. LE GALL Anthony	Maison de la rivière	Animateur	
M. LE GALL Jean-Pierre	Bretagne Vivante	Membre	
Mme LE ROUX Catherine	Commune de Sizun	Maire	
Mme LE SAINT Caroline	Comité régional de la conchyliculture (CRC) – Bretagne Nord	Chargée de mission	
M. PERON Laurent	Syndicat de bassin de l'Elorn Commune du Relecq Kerhuon Brest Métropole Commision Locale de l'Eau de l'Elorn	Président Maire Vice-Président Président	

M. PETITFRERE Christian	Commune de Guipavas Brest Métropole	Premier adjoint Elu
Mme POUPON Pauline	Syndicat de bassin de l'Elorn	Chargée de mission
Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane	Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas Commune de Ploudiry	Vice-Présidente Maire
Mme QUERE Claudie	Sous-préfecture de Brest	Pôle d'appui territorial
M. QUILLIEN Lionel	Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)	Chargé de mission Natura 2000
Mme SANCHEZ Diane	Sous-préfecture de Brest	Secrétaire générale
EXCUSÉS		
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction
M. ABALAIN Jean-Luc	Commune de Plouneventer*	Maire
M. BILLARD Martine	État-major de zone de défense	Correspondante environnement biodiversité
M. BILLON Henri	Commune de Loc-Eguiner*	Maire
Mme COURTES Tiphaine	Etablissement du service d'infrastructure de la défense (ESID)	Chargée de mission environnement
M. De CALAN Maël	Conseil départemental du Finistère	Président
Mme FORTIN Laurence	Région Bretagne*	Elu
Mme HARDEGEN Marion	Conservatoire botanique national de Brest	Déléguée régionale
M. LECLERC Patrick	Commune de Landerneau*	Maire
M. MISKO Pierre	Préfecture maritime	Adjoint au responsable du bureau environnement marin
M. NAY Olivier	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités	Directeur
M. ROULLEAUX David	Commune de La Forest-Landerneau*	Maire

* Collectivités ayant donné pouvoir pour le vote

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

Rappels généraux sur le site

- Qu'est-ce que Natura 2000 ?
- Le site Natura 2000 « Rivière Elorn »

Election des acteurs de l'animation 2024/2026

- Election du Président du comité de pilotage
- Désignation de la structure animatrice

Bilan de l'animation 2022/2023

- Mise en œuvre des actions
- Suivis scientifiques
- Communication / sensibilisation
- Veille environnementale

Perspectives d'animation

Zoom sur le projet « Preventing Plastic Pollution »

DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction de la séance

M. PERON, Président du comité de pilotage (COFIL) Natura 2000, introduit la réunion et remercie les participants de leur présence et la commune de Ploudiry pour son accueil.

Les membres du COFIL sont invités à se présenter au cours d'un tour de table puis Mme ISOARD, chargée de mission Natura 2000, expose l'ordre du jour.

Remarque : la présentation faite en séance s'est appuyée sur un diaporama téléchargeable sur le site internet du Syndicat de bassin de l'Elorn, rubrique « actualités » (<http://www.bassin-elorn.fr/>).

Rappels généraux

Les objectifs du réseau Natura 2000 et le périmètre du site « Rivière Elorn » sont brièvement présentés aux membres du comité de pilotage, ainsi que les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation.

Le rôle et la composition du comité de pilotage sont ensuite exposés et Mme ISOARD précise qu'au cours de la séance du 13 janvier 2021, les membres du comité de pilotage ont élu M. Laurent PERON comme président du COFIL et désigné le Syndicat de bassin de l'Elorn comme structure animatrice pour une durée de 3 ans, nécessitant aujourd'hui de procéder à une nouvelle élection.

Election des acteurs de l'animation 2024/2026

Les collectivités territoriales et leurs groupements au sein du COPIL sont au nombre de 32, 17 d'entre elles sont représentées, dont 5 par une délégation de pouvoir.

Mme Diane SANCHEZ, secrétaire générale de la sous-préfecture de Brest, prend la parole pour procéder aux élections et remercie Laurent PERON et le Syndicat de bassin de l'Elorn pour le travail accompli.

- **Election du Président du COPIL**

M. Laurent Péron, Président du Syndicat de bassin de l'Elorn, est le seul candidat à la Présidence. Il est procédé à un vote à main levée avec l'accord des participants. Aucun membre de l'assemblée ne s'opposant à cette désignation, **M. PERON est élu Président du comité de pilotage à l'unanimité des votants pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.**

- **Désignation de la structure animatrice**

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn est le seul candidat pour ce rôle. En l'absence d'opposition, **le Syndicat de Bassin de l'Elorn est reconduit comme structure animatrice du site à l'unanimité des votants et pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.**

M. PERON remercie les membres du COPIL et souhaite que cette instance puisse être le lieu de discussions riches autour d'objectifs communs de protection de la biodiversité du site. Il les remercie également pour cette marque de confiance renouvelée au Syndicat de bassin de l'Elorn en sa qualité de structure animatrice.

Bilan de l'animation 2022/ 2023

- **Mise en œuvre des actions**

Mme ISOARD rappelle que les actions mises en place sur un site Natura 2000 passent principalement par de la contractualisation d'engagements volontaires ayant pour objectif la mise en place de mesures de gestion adaptées à la biodiversité du site.

Les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques)

Une nouvelle campagne de contractualisation agricole a eu lieu cette année et les prairies engagées en MAEC biodiversité pour la période 2023-2027 sont détaillées et localisées sur une carte. Au total, près de 26 hectares de terres agricoles ont été engagés en 2023, soit 6,5% de la surface agricole utile du site.

Les contrats Natura 2000

Un historique des 8 contrats réalisés et clôturés entre 2011 et 2023 sur le site est exposé, pour un total de 113 138 € mobilisés.

Le suivi de 2 contrats clôturés est détaillé :

- Contrat d'aménagement d'un gîte à Grand rhinolophe – Porté par Brest Métropole (La Roche Maurice)

L'objectif de ce contrat était d'augmenter l'attractivité chiroptérologique du souterrain de l'ancienne minoterie en y réalisant des travaux d'amélioration thermique et en interdisant son accès au grand public pour limiter le dérangement de l'espèce. Les travaux réalisés en septembre 2021, pour un

montant de 1 742 € (financés à 80%), ont déjà porté leurs fruits puisque le nombre de Grands rhinolophes augmente d'année en année. De 1 individu avant travaux, il est passé à 3 en 2022 puis à 4 en 2023.

- Contrat de restauration de landes et tourbières – Porté par le Syndicat de plateau de Ploudiry

L'objectif de ce contrat était la réouverture du milieu en cours d'enrichissement. Des actions de débroussaillage et de fauche ont été menées en 2013/2014, mais suite à la casse du matériel des prestataires, il n'a plus été possible d'ouvrir le secteur mécaniquement, ce dernier étant trop accidenté.

Le pâturage a pris le relais en 2015 grâce à une dérogation de l'Agence Régionale de Santé (ARS) l'autorisant exceptionnellement sur ce périmètre de protection de captage, sur lequel il est d'ordinaire interdit.

Mme ISOARD fait le constat que le pâturage en place ne freine pas suffisamment la dynamique du milieu et qu'il faudrait, sur conseil notamment du Conservatoire botanique national de Brest venu expertiser la zone, demander une augmentation du chargement autorisé auprès de l'ARS et diviser la zone en paddock pour mieux répartir la pression de pâturage sur le milieu.

Projet de contrat Natura 2000

Mme ISOARD présente un projet de contrat à Ploudiry, sur une zone de landes et tourbières à proximité du contrat précédemment présenté. L'objectif de ce contrat serait de maintenir l'ouverture de ce milieu à haute biodiversité, mais l'un des freins pour réaliser cette action est la difficulté à mobiliser des prestataires ayant des engins adaptés (chenillards) dans ce milieu humide.

Gestion hors contrats Natura 2000

- Action de lutte contre la Spartine américaine

Mme ISOARD, expose la problématique de la Spartine américaine, plante invasive proliférant sur l'estuaire, et les types d'interventions qu'il est possible de mettre en place pour lutter contre.

Les actions d'étrépage mécanique et manuel menées en 2022 par la commune de La Forest-Landerneau sont présentées.

Mme COROLLER (PNRA) questionne l'animatrice sur le devenir des déchets de Spartine exportés. Cette dernière lui répond qu'ils ont été récupérés par un agriculteur pour les épandre dans ses champs.

- Suivi et analyse des déchets

Suite à la clôture du contrat Natura 2000 « macrodéchets » sur les berges de Loperhet en 2022, l'animatrice Natura 2000 s'est rapprochée de la structure « Le Cèdre », référent national sur le suivi de déchets, et a pu faire intégrer un tronçon d'Elorn, à hauteur de La Forest-Landerneau, à un réseau de suivi national.

Mme ISOARD explique que le fait d'avoir pu intégrer ce réseau permet de bénéficier d'une étude des déchets de l'Elorn sur 100 m de berge intégralement financée pendant plusieurs années.

- **Suivis scientifiques et techniques**

La réalisation de suivis scientifiques est présentée par Mme ISOARD comme une action indispensable à la bonne gestion d'un site Natura 2000.

Elle détaille ensuite les différents habitats et espèces ayant bénéficié d'un suivi sur le site en 2022/2023 (zones d'herbiers de zostères, loutre d'Europe...) et explique qu'elle a également participé à d'autres suivis organisés par des partenaires locaux, tels que les indices d'abondance Saumon, ou le comptage de Grands rhinolophes.

- **Communication, sensibilisation**

Mme ISOARD explique que pour sensibiliser un large public, la communication Natura 2000 s'est appuyée sur des articles dans la presse locale et communale, mais également sur des posts publiés sur les réseaux sociaux du Syndicat de bassin de l'Elorn (Facebook, Instagram, LinkedIn).

Les animations scolaires et grand public réalisées en 2022/2023 sont présentées et Mme ISOARD explique que la 1^{ère} édition de la « Nuit de la chauve-souris » réalisée à Landerneau fut un succès et qu'il est probable que cette opération soit reconduite dans une autre commune en 2024.

- **Veille environnementale : évaluation d'incidences**

Mme ISOARD rappelle qu'un projet est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'il est inscrit sur la liste visée au code de l'environnement (art R414-19) ou l'une des 2 listes établies par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de ces évaluations d'incidences Natura 2000, différents porteurs de projets ont été accompagnés dans la construction de leurs dossiers (manifestations sportives, projets d'aménagement ...). Sur la période 2022/2023, 51 projets ont été accompagnés, confirmant la tendance à la hausse du nombre d'évaluations d'incidences traitées ces 3 dernières années.

Ces démarches d'accompagnement permettent de s'assurer, en amont de la procédure, de la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Mme ISOARD rappelle que les manifestations sportives, même sous le seuil des 1 000 participants, doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences à déposer 2 mois avant l'événement.

M. LE GALL (Maison de la rivière) demande s'il existe une réglementation concernant la mise en place des lignes aériennes en site Natura 2000 et s'il est obligatoire de les enterrer. Mme ISOARD et M. QUILLIEN (DDTM) lui répondent qu'il n'y a pas de réglementation spécifique et que ce sont des situations à étudier au cas par cas.

Mme ISOARD met en avant la nécessité de travailler en lien avec les autres structures du territoire, pour veiller à la cohérence des politiques publiques entre elles et y intégrer les enjeux Natura 2000.

Perspectives d'animation 2024

Mme ISOARD expose les perspectives d'animation 2024, consistant à poursuivre les missions actuellement en cours (évaluations d'incidences...), de suivre les actions de gestion à venir et d'organiser des opérations de communication. Concernant les suivis scientifiques, en plus de la poursuite des suivis déjà en place, un projet de mise en place d'un suivi vigi-chiro est à l'étude avec le Groupe mammalogique Breton pour suivre les chauves-souris de la zone de Cleusdrein (Ploudiry). Le suivi de la Loutre d'Europe sera également renforcé avec l'achat d'un nouveau piège photo.

Mme ISOARD explique également que tout comme les années précédentes, le volet administratif et financier lié notamment aux demandes de subvention et de paiement est assez lourd et occupera une part non-négligeable de son temps de travail.

Zoom sur le projet « Preventing Plastic Pollution »

Mme ISOARD propose de présenter aux membres du COPIL, le projet INTERREG « Preventing Plastic Pollution » ce dernier s'étant déroulé entièrement dans le périmètre du site Natura 2000. Elle précise la répartition de son temps de travail en 2023, qui en plus des 50 % dédiés à l'animation Natura 2000, incluait 40 % pour la coordination de ce projet européen PPP.

Porté par 18 partenaires, ce projet a été décliné à l'échelle locale sur l'Elorn de janvier 2020 à mars 2023 pour un budget de 394 000 € (financé à 69 % par le Fonds Européen de Développement Régional) autour de 3 actions phares :

1) Ramassage et tri des déchets

Sur la totalité du linéaire de l'Elorn, un nettoyage intégral des berges de la rivière a été mené pendant 3 ans. Réalisé par un prestataire privé mais également par des associations, des citoyens et des scolaires, ce ramassage, suivi d'un tri des déchets, avait pour objectif de mieux comprendre les sources de contamination.

Des bacs à marée ont également été installés dans 4 communes pour faciliter le ramassage des promeneurs.

En 3 ans, 4,2 tonnes de déchets ont été ramassées sur les berges de l'Elorn. 90 % des déchets collectés étaient en plastique, avec comme type de déchet prédominant les emballages plastiques alimentaires (chips, confiserie...).

Pour faciliter la mobilisation et fédérer les ramasseurs déjà mobilisés, une communauté baptisée « L'Ecorrigans de l'Elorn » a été créée. Présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) et bénéficiant d'un site internet collaboratif www.ramassage-elorn.fr, elle permet notamment de mieux coordonner les opérations de ramassage et facilite l'engagement.

2) Mise en place de 7 filets de rétention en sortie d'eaux pluviales

Localisés sur les communes de Landerneau, Landivisiau, Sizun et la Roche-Maurice, ces filets interceptent les déchets transitant par les eaux pluviales avant qu'ils n'atteignent la rivière. L'analyse de leur contenu permet d'évaluer le flux de déchets transitant par cette voie et de réfléchir à des actions pour en diminuer la quantité. A vocation pédagogique, ils ont également pour objectif de faire passer un message, relayé par la mise en place de macarons à proximité des avaloirs d'eaux pluviales, « ici commence la mer, ne rien jeter ».

3) Sensibilisation scolaire et grand public

Les opérations de sensibilisation s'appuient sur des animations en classe, des événements grand public, des conférences ou encore la mise en place de supports de communication sur les lieux de promenades (sculpture de déchets, panneau...).

Enfin, pour poursuivre l'action de lutte contre la pollution plastique à la clôture du projet, un programme « Adopte un bout d'Elorn » a été lancé, proposant à toute personne qui le souhaite d'adopter un secteur de la rivière et de s'engager à y ramasser les déchets une fois par an.

M. BLANDIN (Commune de La Roche Maurice) demande à ce qu'un rappel sur les actions plastiques du Syndicat de bassin de l'Elorn soit fait plus régulièrement, par le biais des bulletins municipaux par exemple.

Plusieurs élus déplorent observer beaucoup de déchets en bord de route, notamment sur l'axe Landivisiau/Sizun mais également aux abords des déchetteries, dû à un manque de civisme des usagers.

M. LE GALL (Maison de la rivière) tient à souligner que même si les ramassages sont une bonne chose, l'acte de jeter est normalement interdit et que la seule solution serait de faire appliquer le pouvoir de police du maire.

Mme ISOARD précise qu'elle reste à la disposition de tous les acteurs locaux (collectivités, associations, scolaires...) qui souhaiteraient planifier une action de ramassage de déchets sur l'Elorn ou de sensibilisation à la pollution plastique.

Mme ISOARD remercie les participants pour leur attention et se dit à l'écoute de leurs questions.

Discussion

M. HUOT (Association des moulins du Finistère) regrette que l'animatrice n'ait pas parlé des affluents de l'Elorn et que l'Anguille n'ait pas été citée.

M. LACHUER (commune de Plougastel-Daoulas) suggère qu'une carte de l'Elorn et de ses affluents soit réalisée.

Mme ISOARD explique que les actions en 2022/2023 n'ayant pas été localisées sur les affluents, ces derniers n'ont pas été mis en avant mais qu'ils apparaissent bien sur la carte générale du site Natura 2000. Concernant l'Anguille, il est rappelé que la politique Natura 2000 étant uniquement centrée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire menacées à l'échelle européenne, seules 4 espèces de poissons ont été identifiées comme telles sur l'Elorn. Ainsi, l'Anguille n'étant pas une espèce d'intérêt communautaire, Natura 2000 ne peut pas mener d'action pour elle sur le territoire.

M. HUOT s'étonne du nombre d'escargots de Quimper retrouvés sur les zones de projet et se demande si ces derniers ne sont pas déplacés intentionnellement pour bloquer les procédures.

Mme ISOARD explique que l'escargot de Quimper est très présent sur le site Natura 2000 et qu'elle le retrouve très fréquemment à partir du moment où le milieu est favorable. Les porteurs de projet ayant une obligation de recenser la biodiversité de leur site avant d'avoir les autorisations environnementales, il n'est donc pas incohérent que cette espèce soit également retrouvée sur des zones de projet.

M. HUOT interpelle la sous-préfecture de Brest sur les déchets des manifestations déversés devant leur porte qui sont laissés sur place durant une semaine.

Mme SANCHEZ (sous-préfecture de Brest) ne comprend pas de quoi il est question, les derniers déchets verts déposés devant leur bâtiment ayant été nettoyés dès le lendemain par les services de Brest Métropole qu'elle remercie d'ailleurs pour leur efficacité.

Aucun nouveau sujet n'étant abordé, M. PERON rappelle que le Syndicat se tient à la disposition des acteurs du COPIL pour toutes questions ou projets sur le site Natura 2000. Il remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.